

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 13 décembre 2021 à 19h00, à la Salle municipale de Saint-Pierre-de-Broughton.

Sont présents : Mmes Chantale Thivierge, Patricia René et Émilie Legras conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Guillaume Giroux et Sylvain Garant conseillers, M. formant quorum sous la présidence de Mme Francine Drouin, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, greffier-trésorier et secrétaire de l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance, et elle adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du budget 2022
4. Programme triennal d'immobilisation 2022-2024
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

2021-12-249

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour. **Adopté.**

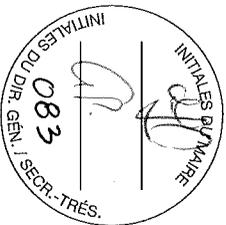
3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2022

ATTENDU QUE la résolution 2021-11-218 annonçant la présentation et l'adoption du budget 2022 a été adoptée à la séance ordinaire du 15 novembre 2021;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont participé aux travaux préparatoires, qu'ils ont étudié les prévisions budgétaires, et qu'ils jugent essentiel le maintien des services municipaux existants;

ATTENDU QUE le Conseil municipal dépose pour adoption, un budget équilibré pour l'exercice financier 2022 lequel se résume comme suit :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON			
BUDGET 2022			
REVENUS	2021	2022	2022
Taxe foncière générale	957 863 \$	1 061 622 \$	
Paiements tenant lieu de taxes	8 720 \$	10 810 \$	
Revenus de source locale	99 265 \$	77 530 \$	
Transfert & voirie	425 000 \$	445 000 \$	
Service police	93 944 \$	97 932 \$	
Tarifs compensatoires (Ordures, récupération, gros rebuts)	94 965 \$	110 855 \$	
Programme d'aide à la voirie locale (PCE)	28 000 \$	28 000 \$	
Entretien réseau - Fonds de réserve	87 489 \$	83 460 \$	
Financement réseau (Capital & intérêts)	25 300 \$	78 156 \$	
	84 377 \$		
Tarifs compensatoires (Eau potable Broughton Station)	7 200 \$	7 200 \$	
Pacte fiscal	8 660 \$	-	
TOTAL DES REVENUS	1 920 783 \$	2 000 565 \$	
DÉPENSES	2021	2022	2022
Administration générale	312 012 \$	370 429 \$	
Sécurité publique	178 564 \$	188 484 \$	
Travaux publics et transport	754 791 \$	710 625 \$	
Hygiène du milieu	189 975 \$	215 647 \$	
	6 970 \$		
Logement, santé et bien-être	43 968 \$	20 000 \$	
Aménagement et urbanisme	51 243 \$	51 718 \$	
Loisirs et culture	89 040 \$	80 590 \$	
Travaux municipaux en lien avec le réseau		75 050 \$	
Financement machinerie (Camions et souffleur)	20 606 \$	124 250 \$	
	117 800 \$		
Financement réseau (Capital et intérêts)	45 108 \$	163 772 \$	
	110 706 \$		
TOTAL DES DÉPENSES	1 920 783 \$	2 000 565 \$	
TAUX DE TAXES EN VIGUEUR	2021	2022	2022
	PAR 100 \$ D'ÉVALUATION	PAR 100 \$ D'ÉVALUATION	
Taxe foncière générale	0,888 C	0,82 C	
Taxe service police	0,09 C	0,08 C	
Taxe spéciale dette réseau	0,013 C	0,017 C	
Total taux de taxes	0,9909 C	0,917 C	
Taux d'intérêt sur les comptes passés dus	12%	12%	
ÉVALUATION IMPOSABLE	107 870 700 \$	129 707 200 \$	



N° de résolution
ou annotation

TARIFS COMPENSATOIRES: CUILELLETTE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RÉCUPÉRABLES, GROS REBUTS			
UNITÉS DESSENVIES	2021	2022	
Par résidence ou unité de logement (378)	180 \$	200 \$	
Par chalet (57)	125 \$	140 \$	
Garage	330 \$	360 \$	
Hotelerie - Hébergement (3)	350 \$	500 \$	
Quartz Industrie	450 \$	500 \$	
Coopérative de Solidarité Multiservices	475 \$	475 \$	
Exploitation agricole enregistrée (EAE) (37)	325 \$	400 \$	
Par résidence - Exploitation agricole enregistrée (EAE)	180 \$	200 \$	
TARIFS COMPENSATOIRES SERVICES D'AQUEDUC SECTEUR VILLAGE SAINT-PIERRE			
DESCRIPTE	2021	2022	
Frais d'entretien et d'opération du réseau	547 \$	535 \$	
Financement du réseau (capital et intérêts)	461 \$	501 \$	
TOTAL	1 008 \$	1 036 \$	
TARIFS COMPENSATOIRES POUR SERVICES D'AQUEDUC SECTEUR BROUGHTON STATION			
Par résidence ou unité de logement	2021	2022	
	240 \$	240 \$	

2021-12-250

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement, d'adopter le budget 2022 tel que présenté. **Adopté.**

4. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2024

ATTENDU QUE la résolution 2021-11-218 annonçant la présentation et l'adoption du programme triennal d'immobilisation a été adoptée à la séance ordinaire du 15 novembre 2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit adopter un plan triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU QUE le plan triennal permet de d'identifier certaines prévisions concernant les travaux d'immobilisation à réaliser au cours de la période visée, à savoir :

- Amélioration du réseau routier municipal (Réf : Voir détails des dépenses figurant aux demandes dans le cadre du Programme d'aide à la Voirie locale) ;
- Acquisition et réparation de l'édifice de la Caisse Desjardins (60 000 \$)
- Agrandissement du garage municipal (Estimation à venir)
- Achat d'une niveleuse (Valeur estimée à 160 000 \$)
- Mise aux normes du réseau d'aqueduc et du réseau d'égouts du secteur de Broughton Station (Réf : Offre de services professionnels – Étude préliminaire d'alternatives de solutions envisageables - Pluritec – 42 000 \$)

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter le Programme triennal d'immobilisation 2022-2024 tel que présenté. **Adopté.**

5. PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 19h07. **Adopté.**

2021-12-252

Françine Drouin, mairesse

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, *Françine Drouin, mairesse*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

2021-12-251